



TRANSMIS LE 26/03/2024  
 REÇU LE 26/03/2024  
 AFFICHÉ LE 26/03/2024  
 NOTIFIÉ LE 28/03/2024  
 PUBLIÉ LE 28/03/2024  
 EXÉCUTOIRE LE 28/03/2024

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024

### DÉLIBÉRATION N°30

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - PROCÉDURE 24BA01 – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE MONTÉDOUR – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE PRENDRE TOUTE DÉCISION CONCERNANT LA PRÉPARATION ET LA PASSATION DE LA CONSULTATION.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,  
 L'an deux mil vingt-quatre, le 21 du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE

**M. le Maire** : Xavier MELKI.

**Adjoint au Maire (\*)** : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Conseillers Municipaux (\*)** : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Florence DECOURTY, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Conseillers Municipaux (\*)** : Marc SCHWEITZER.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

**Conseillers Municipaux (\*)** : Vincent MULOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

**Conseillers Municipaux (\*)** : Florent BATIER, Océane USTASE.

#### ABSENTS ayant donné Procuration

**Groupe J'AIME FRANCONVILLE :**

Alain VERBRUGGHE à Dominique ASARO.

Franck GAILLARD à Frédéric LÉPRON.

Bruno DE CARLI à Marie-Christine CAVECCHI.

Thierry BILLARAND à Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.

Hervé GALICHET à Henri FERNANDEZ.

Maryem EL AMRANI à Marion WERNER.

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE** : Yohan KAJDAN à Marc SCHWEITZER.

**Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !** : Françoise LASCOT à Vincent MULOT.

#### ABSENTS

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE** : Pasionaria ENEDAGUILA.

**Secrétaire de séance** : Sabrina FORTUNATO.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 14 mars 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024 DÉLIBÉRATION N°30

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - PROCÉDURE 24BA01 – MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE MONTÉDOUR – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE PRENDRE TOUTE DÉCISION CONCERNANT LA PRÉPARATION ET LA PASSATION DE LA CONSULTATION.**

### Le Conseil municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2172-1 et R. 2162-15 et suivants,

**CONSIDÉRANT** les besoins d'accueil des enfants scolarisés au sein des écoles de la Ville et notamment du groupe scolaire Montedour,

**CONSIDÉRANT** le projet de démolition et de reconstruction du groupe scolaire Montédour prévoyant la création de 10 salles de classes élémentaire et 6 salles de classe maternelle, un espace restauration, un accueil périscolaire et des espaces extérieurs,

**CONSIDÉRANT** qu'un tel projet architectural nécessite le recours à une maîtrise d'œuvre privée,

**CONSIDÉRANT** les missions confiées au maître d'œuvre comprenant la mission de base définie aux articles R. 2431-4 et R. 2431-5 du Code de la commande publique ainsi que les missions OPC (Ordonnancement, coordination et pilotage du chantier), coordination SSI et agencement mobilier et signalétique,

**CONSIDÉRANT** le montant estimatif des travaux évalué à 10,2 millions d'euros HT, le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est estimé à 1 000 000 € HT,

**CONSIDÉRANT** que le marché à conclure, dont la date d'attribution est envisagée au cours du mois de novembre 2024, prévoit une livraison de l'équipement pour septembre 2027,

**CONSIDÉRANT** le montant estimatif du contrat, la procédure de passation choisie est le concours restreint de maîtrise d'œuvre, comprenant deux phases : une phase permettant à tous les candidats de remettre une candidature, au cours de laquelle 3 candidats seront sélectionnés, après avis du jury, pour remettre une offre ; une phase durant laquelle les candidats remettront anonymement un projet de conception comprenant une esquisse et un avant-projet sommaire,

**CONSIDÉRANT** qu'à l'issue du concours, une procédure avec négociation sera organisée afin de négocier avec le ou les lauréats les conditions techniques, administratives et financières du marché de maîtrise d'œuvre,

**CONSIDÉRANT** le montant de la prime à verser aux candidats ayant remis un projet de conception, fixé à 100 000 € TTC,



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
Direction de la Commande Publique

Question n°30 du CM du 21/03/2024 P 2/2

**CONSIDÉRANT** les différentes étapes à venir de ce type de procédure, il y a lieu d'autoriser M. le Maire à prendre toute décision relative à la préparation et à la passation de la consultation, y compris la composition du jury, jusqu'à l'attribution du marché,

**CONSIDERANT** que le Conseil municipal sera de nouveau consulté pour autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat,

**APRÈS** l'avis de la Commission Techniques en date du 4 mars 2024 et de la Commission Ressources et Développement en date du 7 mars 2024,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le **CONSEIL MUNICIPAL** :

**Article 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation et la passation de la consultation, y compris la composition du jury, jusqu'à l'attribution du marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du groupe scolaire Montédour (24BA01).

**Article 2 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 3 : PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Xavier MELKI  
Maire de Franconville-la-Garenne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



**A l'unanimité des votants**

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire  
Le 28 mars 2024

Mme Jeanne Chamères - Guigno



**Acte à classer**

DEL21032024Q30

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-03-26T17-24-21.00 ( MI251890106 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20240321-DEL21032024Q30-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - PROCÉDURE 24BA01 - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE MONTÉDOUR - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE PRENDRE TOUTE DÉCISION CONCERNANT LA PRÉPARATION ET LA PASSATION DE LA CONSULTATION.

Date de décision : 21/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.6. Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [30 - CP - concours MONTEDOUR  
24BA01.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé Date 26/03/24 à 17:24 Par [SADEQ Fatiha](#)Transmis Date 26/03/24 à 17:24 Par [SADEQ Fatiha](#)

Accusé de réception Date 26/03/24 à 17:28